

Débat littéraire : Le procès des *Fleurs du mal*

Le contexte :

Publié en 1857, le recueil poétique *Les Fleurs du mal* fait scandale : Baudelaire y présente une **esthétique nouvelle**, où la peinture de la **Beauté** se mêle à celle du **Mal**.

Rompant avec la tradition poétique, Baudelaire n'hésite pas à dépeindre ce qui est **répugnant** et fait **naître la beauté de la laideur**. Ainsi, dans « Une charogne », il décrit avec sensualité un cadavre d'animal en putréfaction, allant jusqu'à le comparer à la femme aimée.

En rupture avec les romantiques qui exaltaient la nature, le poète est fasciné par la **ville**, et le montre notamment dans ses « Tableaux parisiens ».

On réduit souvent le recueil à ses poèmes **provocants, obscènes**, mais l'écriture poétique de Baudelaire est aussi traversée par la recherche d'un idéal.

Quelques mois après le **procès de Madame Bovary**, le recueil est attaqué pour **outrage aux bonnes mœurs**.

Les protagonistes du procès :

Texte A : *Le scandale commence avec cet article publié dans Le Figaro* :

On ne vit jamais gâter¹ si follement d'aussi brillantes qualités. Il y a des moments où l'on doute de l'état mental de M. Baudelaire ; il y en a où l'on n'en doute plus : – c'est, la plupart du temps, la répétition monotone et préméditée des mêmes mots, des mêmes pensées. – L'odieux y coudoie l'ignoble ; – le repoussant s'y allie à l'infect. Jamais on ne vit mordre et même mâcher autant de seins dans si peu de pages ; jamais on n'assista à une semblable revue de démons, de fœtus, de diables, de chloroses², de chats et de vermine. – Ce livre est un hôpital ouvert à toutes les démences de l'esprit, à toutes les putridités³ du cœur ; encore si c'était pour les guérir, mais elles sont incurables.

Gustave Bourdin, *Le Figaro*, 1857.

| ACCUSATEURS des <i>Fleurs du mal</i> | DÉFENSEURS des <i>Fleurs du mal</i> |
|---|---|
| Ernest Pinard procureur | Charles Baudelaire , écrivain |
| De nombreux journalistes-critiques littéraires de l'époque, notamment dans <i>Le Figaro</i> | Victor Hugo , écrivain |
| | Jules Barbey d'Aureville , écrivain |
| | Charles-Augustin Sainte-Beuve , critique |

Questions : Écoutez [une courte présentation](#) des procès de Madame Bovary et des *Fleurs du mal*.

1. Quel est le lien entre le régime politique et les procès ?
2. Quels sont les chefs d'accusation retenus contre *Madame Bovary* et *Les Fleurs du mal* ? Expliquez pourquoi.
3. **a.** Qui gagne et qui perd dans ces deux procès ? **b.** Comment expliquer cette différence ?

1 Se perdre.

2 Maladies de carence.

3 Pourritures.

Les arguments du débat :

Le procès des Fleurs du mal pose la question de la **liberté d'expression de l'écrivain**.
Les œuvres d'art doivent-elles avoir un but moral ? Peut-on **censurer une œuvre d'art** immorale ?

CONTRE

Texte B : Montrer l'horrible

Baudelaire n'appartient pas à une école. Il ne relève que de lui-même. Son principe, sa théorie, c'est de tout peindre, de tout mettre à nu. Il fouillera la nature humaine dans ses replis les plus intimes ; il aura, pour la rendre, des tons vigoureux et saisissants, il l'exagérera surtout dans ses côtés hideux ; il la grossira outre mesure, afin de créer l'impression, la sensation. Il fait ainsi, peut-il dire, la contrepartie du classique, du convenu, qui est singulièrement monotone et qui n'obéit qu'à des règles artificielles.

Le juge n'est point un critique littéraire, appelé à se prononcer sur des modes opposés d'apprécier l'art et de le rendre. Il n'est point le juge des écoles, mais le législateur l'a investi d'une mission définie : le législateur a inscrit dans nos codes le délit d'offense à la morale publique, il a puni ce délit de certaines peines, il a donné au pouvoir judiciaire une autorité discrétionnaire pour reconnaître si cette morale est offensée, si la limite a été franchie. [...]

De bonne foi, croyez-vous qu'on puisse tout dire, tout peindre, tout mettre à nu, pourvu qu'on parle ensuite du dégoût né de la débauche et qu'on décrive les maladies qui la punissent ?

Réquisitoire de Me Ernest Pinard, 1857.

Texte D : Le jugement du tribunal

Le tribunal condamne Baudelaire pour « offense à la morale publique et aux bonnes mœurs ».

L'erreur du poète, dans le but qu'il voulait atteindre [...], ne saurait détruire l'effet funeste des tableaux qu'il présente au lecteur, et qui, dans les pièces incriminées, conduisent nécessairement à l'excitation des sens par un réalisme grossier et offensant pour la pudeur.

La Gazette des Tribunaux, 1857.

POUR

Texte C : Poésie et justice

On vous a dit et avec raison, messieurs, que le juge n'est point un critique littéraire, qu'il n'a pas à prononcer sur les modes opposés de comprendre et de rendre l'art, qu'il n'a pas à décider entre les écoles de style.

Plaidoirie de Me Gustave Chaix d'Est-Ange, 1857.

Texte E : Plusieurs morales

Il y a plusieurs morales. Il y a la morale positive et pratique à laquelle tout le monde doit obéir. Mais il y a la morale des arts. Celle-ci est tout autre, et, depuis le commencement du monde, les arts l'ont bien prouvé.

[...] Depuis le commencement de la poésie, tous les volumes de poésie sont ainsi faits. Mais il était impossible de faire autrement un livre destiné à représenter L'AGITATION DE L'ESPRIT DANS LE MAL. [...] Qu'est-ce que c'est que cette morale prude [...] ?

Cette morale-là irait jusqu'à dire : **DÉSORMAIS ON NE FERA QUE DES LIVRES CONSOLANTS ET SERVANT À DÉMONSTRER QUE L'HOMME EST NÉ BON, ET QUE TOUS LES HOMMES SONT HEUREUX**, — abominable hypocrisie !

Charles Baudelaire, « Notes et documents pour mon avocat », 1857.

Texte F : Poésie et morale

Je dis que, si le poète a poursuivi un but moral, il a diminué sa force poétique ; et il n'est pas imprudent de parier que son œuvre sera mauvaise. La poésie ne peut pas, sous peine de mort ou de défaillance, s'assimiler à la science ou à la morale ; elle n'a pas la Vérité pour objet, elle n'a qu'elle-même.

Charles Baudelaire, *Notes nouvelles sur Edgar Poe*, 1857.

Questions :

3. Texte A, Texte B et Texte D. Quels sont les arguments des opposants aux *Fleurs du mal* ?
4. Texte E et Texte F. Pour Baudelaire, quels doivent être les liens entre morale et poésie ?
5. Texte C. **a.** Quel est l'argument de l'avocat ? **b.** Êtes-vous d'accord avec lui ?